

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2010 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2010-537

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

12.2.1 Terminaison d'emploi de Mme Isabelle Ménard, à titre de « Chef de la Section – Aménagement Urbain et Inspection des Bâtiments »

12.2.2 Remplacement d'une des personnes désignées par la Ville de Hampstead au Comité de retraite.

Adoptée

2010-538

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**;

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 août 2010 et de la séance extra ordinaire du conseil municipal du 23 août 2010 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2010-539

DEMANDE AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT EN COUR LATÉRALE GAUCHE DU BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ AU 403, CHEMIN DUFFERIN, LOT NO.: 2 088 505, ZONE RB-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement en cour latérale gauche d'un bâtiment unifamilial jumelé au 403, Chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 juillet 2010 soit **approuvé**, considérant que les modifications apportées respectent partiellement les normes relatives au Règlement de zonage numéro 727 et conformément au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Ont voté en faveur:

Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Abe Gonshor

En faveur: 4

Contre : 2

Adoptée sur division

Demande de dérogation mineure – 403 Chemin Dufferin
Intervention des personnes intéressées
Madame Rachel Genziuk

2010-540

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.3.1, POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ DONT LA MARGE LATÉRALE GAUCHE EST DE 1.83M (6 PIEDS) AU LIEU DE 2.3M (7.5 PIEDS) AU 403, CHEMIN DUFFERIN, LOT NO.: 2 088 505, ZONE RB-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.3.1 pour la propriété sise au 403, Dufferin, lot 2 088 505, pour permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial jumelé dont la marge latéral est de 1.83m (6 pieds) au lieu de 2.3m (7.5 pieds);

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU** :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 403, Chemin Dufferin sur le lot 2 088 505.

Ont voté en faveur:

Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer
Conseiller Abe Gonshor

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2010-541

DEMANDE AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ D'UN ÉTAGE PAR L'AJOUT D'UN GARAGE (ATTACHÉ) AU 17, CHEMIN NORTHCOTE, LOT NO.: 2 088 836, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage par l'ajout d'un garage (attaché) au 17, Chemin Northcote** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 août 2010 soit **approuvé**, considérant que les modifications apportées respectent partiellement les normes relatives au Règlement de zonage numéro 727 et conformément au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Demande de dérogation mineure – 17 Chemin Northcote

Intervention des personnes intéressées

Aucune Intervention

2010-542

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 4.7.1, POUR PERMETTRE UN GARAGE (ATTACHÉ) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ D'UN ÉTAGE AU-DELÀ DES MARGES DE REcul AU 17, CHEMIN NORTHCOTE, LOT NO.: 2 088 836, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 4.7.1 pour la propriété sise au 17 Northcote, lot 2 088 836, pour permettre un garage (attaché) à un bâtiment unifamilial isolé d'un étage au-delà des marges de recul;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 9 août 2010, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- ✓ QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 17 Northcote, lot 2 088 836.

Adoptée

Demande de dérogation mineure – 17 Chemin Northcote

Intervention des personnes intéressées

Aucune Intervention

2010-543

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLES 6.3 (1) ET 6.3 (3) POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT UNIFAMILIAL D'UN ÉTAGE PAR L'AJOUT D'UN GARAGE (ATTACHÉ) DONT LA MARGE LATÉRALE GAUCHE EST DE 1.96M (6.42 PIEDS) AU LIEU DE 5.35M (17.5 PIEDS) AU 17, CHEMIN NORTHCOTE, LOT NO.: 2 088 836, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, articles 6.3 (1) et 6.3 (3) pour la propriété sise au 17 Northcote, lot 2 088 836, pour permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial d'un étage par l'ajout d'un garage (attaché) dont la marge latérale gauche est de 1.96m (6.42 pieds) au lieu de 5.35m (17.5 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 9 août 2010, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- ✓ QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 17 Northcote, lot 2 088 836.

Adoptée

Demande de dérogation mineure – 17 Chemin Northcote
Intervention des personnes intéressées
Aucune Intervention

2010-544

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.2 (1) POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT UNIFAMILIAL D'UN ÉTAGE PAR L'AJOUT D'UN GARAGE (ATTACHÉ) DONT LA MARGE AVANT EST DE 5.72M (18.75 PIEDS) AU LIEU DE 6.10M (20 PIEDS) AU 17, CHEMIN NORTHCOTE, LOT NO.: 2 088 836, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.2 (1) pour la propriété sise au 17 Northcote, lot 2 088 836, pour permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial d'un étage par l'ajout d'un garage (attaché) dont la marge avant est de 5.72m (18.75 pieds) au lieu de 6.10m (20 pieds);

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- ✓ QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 17 Northcote, lot 2 088 836.

Adoptée

2010-545

DEMANDE AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 54, CHEMIN CLEVE, LOT NO.: 2 385 078, ZONE RB-3 (RÈGLEMENT PHIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment unifamilial isolé au 54, Chemin Cleve** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 9 août 2010 soit **accepté**, le tout conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Demande de dérogation mineure –54 Chemin Cleve
Intervention des personnes intéressées
Aucune Intervention

2010-546

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.4 (1) POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ DONT LA MARGE DE REcul ARRIÈRE EST DE 5.74M (18.83 PIEDS) AU LIEU DE 12.19M (28.1 PIEDS) AU 54, CHEMIN CLEVE, LOT NO.: 2 385 078, ZONE RB-3 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.4 (1) pour la propriété sise au 54 Chemin Cleve, lot 2 385 078, pour permettre l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment unifamilial isolé dont la marge de recul arrière est de 5.74m (18.83 pieds) au lieu de 12.19m (28.1 pieds) au 54, Chemin Cleve;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 9 août 2010, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- ✓ QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 54 Chemin Cleve, lot 2 385 078.

Adoptée

2010-547

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOUT 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'août 2010 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} août 2010 au 31 août 2010, au montant de 1, 243,134.77\$, est par la présente approuvée (478,389.50\$ pour les chèques et 764,745.27\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2010-548

OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES AUX PARCS HAMPSTEAD ET ELLERDALE – HIVER 2010/2011

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

2010-549

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES ET ARBUSTES

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

2010-550

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES FREIGHTLEINER ÉQUIPÉ D'UNE BENNE QUATRE SAISONS ET D'UNE ATTACHE CHARRUE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques effectué par la Ville de Montréal pour l'acquisition des camions Freightliner;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CE04 2041 visant à octroyer le contrat au fournisseur Globocam a été adoptée par la Ville de Montréal en date du 27 octobre 2004, lequel contrat est valide jusqu'au 31 décembre 2011;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead est apte à bénéficier de l'entente existante entre la Ville de Montréal et Globocam inc.;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour l'achat d'un camion dix roues Freightliner équipé d'une benna quatre saisons et d'une attache charrue soit octroyé au fournisseur ci-après et pour les coûts suivants :

GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.

Un camion 10 roues Freightliner (équipé d'une benne quatre saisons et d'une attache charrue)	177 906.29 \$
Droit spécifique sur les pneus	30.00 \$
T.P.S. 5%	10 676.18 \$
T.V.Q. 7.5%	14 145.94 \$
TOTAL	202 758.41 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 10-027, daté du 26 août 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-551

TERMINAISON D'EMPLOI DE MME ISABELLE MÉNARD, À TITRE DE « CHEF DE LA SECTION – AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS »

ATTENDU QUE Mme Ménard a été embauchée le 30 novembre 2009;

ATTENDU QUE son contrat d'emploi prévoit qu'elle est assujettie à la « Politique de rémunération des cadres de la Ville de Hampstead »;

ATTENDU QU'À son article 4 d), la « Politique de rémunération des cadres » prévoit que « La nomination d'un cadre est confirmée par le Directeur général au terme d'une période d'essai de douze (12) mois suite à un rapport de probation émis par le supérieur immédiat du cadre confirmant qu'il a accompli de façon satisfaisante les attributions et les responsabilités de l'emploi »;

ATTENDU QUE le directeur général recommande de mettre fin à la période d'essai et ainsi mettre un terme à l'emploi de Mme Ménard;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil termine l'emploi de Mme Ménard à compter d'aujourd'hui.

Adoptée

2010-552

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

REMPLACEMENT D'UNE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead peut désigner six (6) personnes au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De désigner Mme Simona Sonnenwirth en remplacement de Mme. Isabelle Ménard à titre de membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2010-553

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) Michael Goldwax
Michael Goldwax, Maire suppléant

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière